

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Vol. II.

MONTRÉAL, 1^{er} OCTOBRE 1882.

N^o 10.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et annexion de municipalités scolaires — Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalités scolaires — Nomination de commissaires d'écoles. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Conférence littéraire par L. A. Brunet (Suite)—75^e conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier—De la nécessité des études pédagogiques pour les hommes d'école—L'éducation et ce qu'elle doit être — Les maîtresses d'écoles en grève — Géographie: Statistiques sur le Canada; Lacs que l'on rencontre dans la région du lac St-Jean; Population de la Grande-Bretagne; Pays et colonies sur lesquels la Grande-Bretagne exerce sa domination; Statistiques sur la France — Prononciation de quelques mots usuels telle qu'elle est admise à la *Comédie française* et au *Conservatoire de Paris* — Phrases à corriger; Corrections—Problèmes divers — Problèmes d'algèbre. — TRIBUNE LIBRE: Mgr Lorrain et les écoles catholiques de Montréal. — LECTURE POUR TOUS: Variétés — Pensées diverses sur l'éducation — Feuilleton: Zacharie le maître d'école. — Bibliographie. — Annonce. — Conditions d'abonnement.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection de nouvelles municipalités scolaires.

Il a plu à Son Honneur le LIETTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 15 août dernier (1882);

1. De distraire cette partie de la municipalité scolaire de "Mont-Louis," dans le comté de Gaspé, savoir: vers l'ouest à compter de la propriété d'Octave Lavoie, exclusivement, et courant à

l'est à la propriété de Jean Campion, inclusive-ment, formant un front d'environ six milles sur une profondeur de neuf milles, et de l'ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Anse Pleureuse," dans le dit comté de Gaspé.

2. De distraire de la municipalité scolaire de "Mont-Louis," dans le comté de Gaspé, le territoire à compter vers l'est de l'endroit communément appelé "Moulin Fraser," et courant vers l'ouest à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de "Claude Arbour," formant un front de six milles sur neuf milles de profondeur, et l'ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Rivière à Lapierre."

3. De distraire cette partie de la municipalité scolaire de "Mont-Louis," dans le comté de Gaspé, à compter vers l'ouest de la propriété de Jean Campion, exclusivement, et courant vers l'est à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire "La Madeleine," formant un front de six milles environ sur neuf milles de profondeur, et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Gros-Morne," dans le dit comté de Gaspé.

4. D'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Marsouis," dans le comté de Gaspé, toute cette partie de territoire qui se trouve à compter à l'ouest du "Ruisseau Portage," dans la municipalité scolaire de "Rivière à Marte," et vers l'est jusqu'à la limite de "Claude Arbour," formant un front de sept milles environ sur une profondeur de deux milles.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalités scolaires, en vertu de la 5^e sec. 41 Vic., ch. 6.

Détacher de la municipalité de la ville de Saint-Jean, pour l'annexer à celle de la paroisse de Saint-Jean, pour les fins scolaires, la partie du rang Haut-Richelieu, dans la dite paroisse, s'étendant depuis les limites sud de la ville jusqu'à la ligne sud de la propriété de Charles Langlois ou représentant, portant le No 49, du cadastre officiel, pour prendre effet le 1^{er} juillet 1883.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIETTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du